

## MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 Octobre 2023 à 19h00 au bureau municipal situé au 1362 route 148, Campbell's Bay, QC.

Présents : La mairesse Larivière, Denis Dubeau, Emile Morin, Rick Frost, John Stitt, Terry Racine et Courtney Harris.

Également présents : Directrice générale, Julie Bertrand

Visiteurs : Brian Larue, Tereasa Roy, Andre Lemay, Scott et Suzanne Gardiner, résidents du chemin Lac Lawless.

Le quorum est atteint et le maire Lariviere préside la réunion.

### Adoption de l'ordre du jour

2023-10-590 Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 2 octobre 2023.

Adopté

### Adoption du procès-verbal

2023-10-591 Il est proposé par Emile Morin et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux des réunions du 5 et du 11 Septembre, 2023.

Adopté

\*Il n'y a pas de déclaration de conflit d'intérêt de la part des membres du conseil.

### Période des questions

\*Il est noté que les visiteurs présents à la réunion ont fait part de leurs inquiétudes concernant le compactage et la sécurité des accotements sur la route de Lac Lawless. Le conseil a assuré les contribuables que ce problème serait résolu.

\*En outre, les contribuables ont félicité et remercié le conseil pour le projet d'asphaltage réalisé sur le chemin du Lac Lawless.

## URBANISME

### Inspecteur municipal

2023-10-592 Le directeur général, à titre d'inspecteur municipal intérimaire, fait rapport au conseil sur les permis et certificats.

Adopté

## ROUTES/ÉQUIPEMENT

2023-10-593 Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité de lancer un appel d'offres pour la réparation du pavage du chemin Church. Cet appel d'offres sera affiché sur le SEAO et un avis public dans un journal local.

Adopté

**Règlement 2023-252 pour la modification du règlement 2016-016 - Décréter l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911.**

2023-10-594

ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement 2016-016 le 2 mai 2016 ;

ATTENDU QU'il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement de modifier le règlement 2016-016 par ce qui suit ;

1. **L'article 2 du règlement 2016-016 est remplacé par ce qui suit :**

À partir du 1er janvier 2024, une taxe sera imposée pour la fourniture d'un service téléphonique d'urgence, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès.

**2) Le présent règlement 2016-016 est modifié par l'insertion de ce qui suit après l'article 22.**

Le montant de la taxe est indexé, le 1er janvier<sup>st</sup> de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de la moyenne générale de l'indice des prix à la consommation pour le Québec, excluant les boissons alcooliques, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin de l'année précédant celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est réduit au centime le plus proche s'il comprend une fraction de centime inférieure à 0,0005 dollar ; il est augmenté au centime le plus proche s'il comprend une fraction de centime égale ou supérieure à 0,005 dollar.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement sur la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r 14).

3. le présent règlement entrera en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.  
Adopté

**Soudage du garde-corps sur le pont de Crawford Road**

2023-10-595

Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement d'embaucher Jimmy Morin pour souder la rampe sur le pont du chemin Crawford.

Adopté

**2023 Approvisionnement en sable d'hiver**

2023-10-596

Considérant qu'un appel d'offres pour la fourniture de sable d'hiver en 2023 a été envoyé à 3 fournisseurs ;

Considérant que 1 offre a été reçue de :

Les Entreprises Brian Stanton pour un montant de 3,54 \$/m.t. taxe inclus.

En conséquence,

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre soumise par Les Entreprises Brian Stanton.

Adopté

**2023-10-597**                    2023 Approvisionnement en sel d'hiver  
Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions de prix pour la fourniture de 115 tm de sel d'hiver de la part des entreprises suivantes :

Compass Minerals	131,08 \$/m.t. livré +taxe
Sel Warwick	136.00\$/m.t. livré +taxe

C'est pourquoi,  
Il est proposé par John Stitt et résolu à l'unanimité d'accepter le montant soumis par Compass Minerals.  
Adopté

**2023-10-598**                    Paiement des comptes  
Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette réunion.  
Adopté

Factures mensuelles  
Factures payées : 22 713,09  
Factures à payer : 541 349,03

Certificat de disponibilité  
Je, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer le montant approuvé des factures totalisant 564 062,12 \$ pour le mois d'octobre 2023.  
Signé : \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_  
Julie Bertrand, directrice générale

\*Il est noté que les états financiers 2022 ont été déposés et présentés.

**2023-10-599**                    Don pour la bourse et le déjeuner des diplômés  
Il est proposé par John Stitt et résolu à l'unanimité de faire un don de 250 \$ pour une bourse pour 1 diplômé à l'ESSC pour les diplômés de Litchfield.  
Adopté

**2023-10-600**                    SÉCURITÉ  
Attendu que le Règlement sur les conditions d'exercice au sein d'un service municipal de sécurité incendie prévoit les exigences de formation des pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;  
Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers ayant les compétences et les capacités nécessaires pour répondre efficacement aux situations d'urgence ;  
Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;  
Attendu que l'objectif principal de ce programme est de fournir aux organismes municipaux une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et en toute sécurité dans les situations d'urgence ;  
Considérant que ce programme vise également à promouvoir l'acquisition des compétences et des aptitudes requises par les

pompiers volontaires ou à temps partiel qui travaillent dans les services municipaux de sécurité incendie ;

Considérant que la municipalité de LITCHFIELD souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Suite.

Considérant que la municipalité de LITCHFIELD prévoit de former 2 pompiers pour le programme Firefighter I au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et en toute sécurité aux situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'entremise de la MRC de Pontiac conformément à l'article 6 du Programme ;

C'est pourquoi,

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pontiac.

Adopté

#### CORRESPONDANCE

La mairesse Larivière lit la correspondance

2023-10-601

#### Politique de protection des données personnelles

Il est proposé par Courtney Harris et résolu unanimement d'engager la firme juridique Deveau Avocats pour préparer une Politique de protection des renseignements personnels. Cette dépense d'environ 2000\$, à partager 50/50 par la municipalité de Campbell's Bay, est autorisée à même le poste budgétaire " frais juridiques " du budget provisoire 2023.

Adopté

2023-10-602

#### AJOURNEMENT

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 15.

Adopté à l'unanimité

---

Colleen Larivière  
Mairesse

---

Julie Bertrand  
Directrice générale

